

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS « ÉDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

DISPENSES DES TEP

JE SUIS PARTIELLEMENT DISPENSÉ DES TEP (TEST LUC LÉGER) SI :

- **Je peux attester avoir été inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau**

JE SUIS TOTALEMENT DISPENSÉ DES TEP SI :

- **Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :**
 - o Diplôme ou titre délivré par le ministère de l'enseignement supérieur dans le champ du sport :
 - Licence professionnelle " santé ", option " vieillissement et activités physiques adaptées ".
 - Licence professionnelle " activités sportives ", spécialité " développement social et médiation par le sport ".
 - Licence professionnelle " activités sportives ", spécialité " métiers de la forme ".
 - Licence professionnelle " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives ".
 - Licence mention " sciences et techniques des activités physiques et sportives ", parcours type " éducation et motricité (licence " éducation et motricité ", filière " sciences et techniques des activités physiques et sportives ".
 - Licence mention " sciences et techniques des activités physiques et sportives ", parcours type " entraînement sportif " (licence " entraînement sportif ", filière " sciences et techniques des activités physiques et sportives ").
 - Licence mention " sciences et techniques des activités physiques et sportives ", parcours type activité physique adaptée et santé " (licence " activité physique adaptée et santé ", filière " sciences et techniques des activités physiques et sportives ").
 - o Diplôme délivré par le ministère des sports (BAPAAT, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, UCC, CS ...)

- Diplôme d'Etat des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne :
 - Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin
 - Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski nordique de fond.
 - Diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne.
 - Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option " moyenne montagne enneigée " délivré jusqu'au 31 août 2019.
 - Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option " moyenne montagne tropicale et équatoriale " délivré jusqu'au 31 août 2019.

- Titre à finalité professionnelle « Moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif », délivré jusqu'au 16 juin 2018.

- Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française d'Equitation ;
 - Animateur poney délivré jusqu'au 1er septembre 2012.
 - Animateur assistant d'équitation délivré jusqu'au 3 mars 2020
 - Accompagnateur de tourisme équestre, délivré jusqu'au 7 juin 2021

- Titre à finalité professionnelle « Moniteur de football », délivré jusqu'au 19 mai 2023.

- Titre à finalité professionnelle « Coach fitness dans l'eau », délivré jusqu'au 5 juillet 2022.

- Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE-EE)

- Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport (CPNEF du sport)

📌 PLUS DE 200 DIPLOMES, TITRES ET QUALIFICATIONS SONT CONCERNÉS 📌

Vous pouvez vous référer aux liens ci-dessous :

[Arrêté du 22 janvier 2016 modifiant l'annexe II-1 du code du sport](#)

[Arrêté du 9 mars 2020 fixant la liste des certifications antérieurement inscrites à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport.](#)

EQUIVALENCES D'UC

JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI

- Je suis titulaire d'une ou des certifications suivantes :

CERTIFICATION	UC1	UC2	UC3	UC4
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " activités physiques pour tous " (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X
BPJEPS toutes spécialités	X	X		
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC	X	X		
UC 6, 8 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)			X	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)				X
UC 5, 6, 8 et 9 du BPJEPS APT (10 UC)			X	X
CQP ALS	X			
CQP ALS options AGEE et JSJO	X			X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou mention « entraîneur territorial » délivré par la Fédération française de handball.	X	X		

Rappel : Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « activités aquatiques et de la natation » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.